

document affiché :

- sur le tableau d'affichage le 12 septembre 2025,

- sur le site internet de la commune le 12 septembre 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SEEBACH
67160

Tel.: 03 88 94 74 06
Fax : 03 88 53 16 19
mairie.seebach@orange.fr



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 août 2025

Sous la présidence de M. Michel LOM, Maire

Présents : Michel LOM, Michel LINGER, Mélanie FISCHER, Cornelia ROTT, Richard HAESSIG, Lydie LUTZ, Pia CLAUSS, Vincent FRISON, Dominique SCHMITTHEISLER, Etienne BRUNCK, Francis WOEHL, Christian ROTT, Marlyse STAUB, David GIROLT, Bruno ROTT.

Absents excusés : Françoise BRAUN (absente excusée, donne pouvoir à Michel LOM), Jean-Michel CORNEILLE (absent excusé, donne pouvoir à Lydie LUTZ), Jean-Marc STOLTZ (absent excusé, donne pouvoir à Michel LINGER), Chantal HUMMEL (absente excusée, donne pouvoir à Vincent FRISON).

Nombre de conseillers élus : 19

En fonction : 19

Présents : 15

OBJET : 2. AFFAIRES GENERALES – INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire souhaite aborder un point d'actualité.

- **Création d'un nouveau pôle médical :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la création d'un nouveau pôle médical à SEEBACH pouvant accueillir 8 professionnels de santé à l'initiative de Monsieur Paul HEINTZ, pharmacien à SEEBACH. Monsieur le Maire se félicite particulièrement de l'émergence de ce nouveau pôle médical qui pourra ouvrir début 2026 et permettra de développer et compléter l'offre déjà existante de service à la personne déjà particulièrement présente sur la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des informations données.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après information,

- **PREND ACTE** des informations données,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire
Michel LOM

La secrétaire de séance
Dominique SCHMITTHEISLER



Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication

